

NOTICE OF INTENTION
TO AMEND BY-LAW NO. S-15, A FIRELANE
BY-LAW FOR THE CITY OF
FREDERICTON

PURSUANT TO SECTION 15(4) OF THE LOCAL GOVERNANCE ACT, S.N.B. 2017, C. 18, PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed by-law to amend By-law S-15, A Firelane By-law for the City of Fredericton.

The purpose of proposed By-law No. S-15.5 is to change the fire lanes at Brookside Mall.

Any person may inspect the proposed by-law at the office of the City Clerk, City Hall, Queen Street, Fredericton, between 8:30 a.m. and noon and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m. on any day except Saturdays, Sundays and holidays or online at the City's website www.fredericton.ca by searching "Proposed By-laws".

AVIS D'INTENTION
ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° S-15,
UN ARRÊTÉ SUR LES ZONES D'INCENDIE
DE LA VILLE DE FREDERICTON

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 15(4) DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE*, L.N.-B. 2017, C. 18, PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Fredericton a l'intention d'examiner un projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° S-15, un arrêté sur les zones d'incendie de la Ville de Fredericton

Le but de l'arrêté proposé n° S-15.5 est de changement des zones d'incendie à Centre Commercial Brookside.

Le public peut prendre connaissance de ce projet d'arrêté au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 les jours ouvrables ou en ligne sur le site Web de la Ville www.fredericton.ca en cherchant «arrêtés proposés».